

Le PSC1 (secourisme)

PSC1 = Prévention et secours civiques de niveau 1
Pour valider quelques gestes essentiels aux premiers secours. Il peut vous être demandé, ou être un argument pour convaincre des employeurs. Certaines formations baby-sitting intègrent le PSC1.
+ d'info auprès du réseau Info Jeunes

Le BAFA

BAFA = Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
S'il est plutôt recommandé pour un job dans l'animation, c'est aussi un avantage pour les missions à domicile ou pour négocier le salaire...
+ d'info dans notre dépliant « Passer le BAFA ».



A connaître !

Les n° d'urgence
7j/7 et 24h/24

15 = SAMU : pour obtenir l'aide d'une équipe médicale d'urgence.

18 = POMPIERS : pour signaler une situation de péril ou un accident.

17 = POLICE : pour signaler une infraction.

02 41 48 21 21 = CENTRE ANTIPOISON

112 = NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : pour contacter tous les services d'urgence (pompiers, police, aide médicale) dans l'ensemble de l'Union européenne.

EN SAVOIR +

www.servicalapersonne.gouv.fr
Le site national du secteur (formation, métiers...)

www.francemploiadomicile.fr
Le site d'info pour tous - bretagne@particulieremploi.fr - 09 72 72 72 76



Dans le réseau Info Jeunes, les équipements de jeunesse : offres, conseils, jobs dating...

Essentiels jobs/stage



www.infojeunes.bzh



Ne pas jeter sur la voie publique

2024

#JOBS



LES ESSENTIELS

Baby-sitting et services à la personne

Ce sont ici des services type garde d'enfant, soutien scolaire, cours à domicile, mais aussi ménage, jardinage, gardiennage... Autre type de poste, l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Comment chercher ?

Le bouche-à-oreille

Le meilleur moyen de dénicher un job !

Faites part de votre recherche à votre entourage (famille, amis, voisins...), sur les réseaux sociaux... Parlez-en aux commerçants près de chez vous.

infojeunes
Bretagne
EXPLOREZ LES POSSIBLES

6



Contacts // Infos locales

Actuel Bretagne n°314 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freepick sur www.flaticon.com



Les organismes de services à la personne

- Ils existent partout et certains recrutent toute l'année.
- Disponibilité régulière, qualification, permis souvent demandés. Correspond plus à une recherche dans la durée.
www.servicalapersonne.gouv.fr
> Annuaire

Pour la garde d'enfants, les agences cherchent surtout des majeurs avec 1 ou 2 expériences.

Pour trouver des petites annonces

Réseau Info Jeunes
www.infojeunes.bzh
> Réseau IJ

Crous Bretagne (pour les étudiants)
www.jobaviz.fr

Centre social, maison de quartier...

Point /espace emploi de votre ville, s'il y en a.
ideo.bretagne.bzh
> Lieux d'information

Site de France Travail (ex Pôle Emploi)
www.francetravail.fr

Proposez vos services

Dans les lieux de proximité (maison de quartier, centre social, petit commerce...).

Dans les boîtes aux lettres des lotissements près de chez vous...

Sur des sites de mise en relation entre particuliers.

www.particulieremploi.fr
www.aladom.fr
www.jemepropose.com
www.needhelp.com

Petites annonces sur Marketplace, leboncoin.fr...



»»»»» L'Info Jeunes

+ de 60 lieux en Bretagne - www.infojeunes.bzh

Des jobs variés

Les services à la personne = 26 activités, exercées à domicile, qui facilitent la vie quotidienne des familles et l'accompagnement des enfants en bas âge, des personnes fragiles, âgées ou handicapées.



Quelques exemples

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, de bricolage
- Accompagnement, garde d'enfants
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation / livraison de repas ou courses à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes
- ...

En savoir +
www.servicesalapersonne.gouv.fr

Côté embauche, côté argent...

Quelle que soit la durée de l'emploi, vous devez être déclaré et signer un contrat. Quelques infos à connaître, par vous ET par l'employeur...

■ Contrat de travail

- Il doit indiquer la nature des tâches, la rémunération, le lieu et les conditions de travail...
- Une simple lettre peut suffire. Il existe des modèles...
www.cesu.urssaf.fr > Gérer la relation de travail

■ Déclaration : 3 situations

1. **L'employeur fait toutes les démarches :** il vous déclare via le Cesu (ou la PAJE pour la garde d'enfant régulière).

2. **L'employeur passe par un organisme agréé** qui gère toutes les démarches (recrutement, contrat, déclaration, bulletin de paie).

3. **Vous êtes employé directement par un organisme agréé :** vous êtes alors mis à disposition de un ou plusieurs particuliers mais c'est l'organisme votre référent.

Informez-les !
Crédit d'impôt, réduction de charges, comité d'entreprise... : il existe des aides financières pour les particuliers employeurs.



■ LA RÉMUNÉRATION

Le salaire est déterminé en fonction du domaine d'activité et calculé selon les services demandés.

Pour faire une simulation :
www.franceemploiadomicile.fr/nos-services/simulateur-du-cout-de-lemploi-a-domicile

Toutes les infos sur les domaines d'activité, la déclaration, la rémunération... :
www.particulieremploi.fr



Ce qu'on reçoit = salaire net

Lorsqu'on vous indique le salaire brut, il y a les cotisations salariales à déduire.

Zoom sur le baby-sitting

■ LE SALAIRE HORAIRE NET

= 8,78 €* ou 8,87 €**
+10% pour les congés payés

Salaire minimum au 01/05/2023.
En brut = 11,52€/h ou 11,38€/h.
Il n'existe pas de forfait journée.

* Pour « surveiller et assurer une présence occasionnelle et de courte durée auprès d'1 ou plusieurs enfants de + de 3 ans ».

** Pour s'occuper d'un enfant de +/- 3 ans ET participer aux devoirs, nettoyer les espaces de vie de l'enfant.

On distingue parfois temps de travail effectif et temps de présence responsable.

La présence responsable correspond à des heures où le salarié « peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant ».

Les effets côté rémunération : 1h de « présence responsable » est payée aux 2/3, soit 40 min.

Exemple

Vous vous occupez des enfants de 19h jusqu'à leur coucher à 21h, soit 2h de travail effectif. Puis vous restez présent de 21h à minuit, soit 3h de présence responsable : 3X40 min = 2h. Au total => 4h de travail.

Travail effectif
bain, devoirs, repas, jeux, promenade...

Présence responsable
sieste, nuit

1h « présence responsable »
= 40 min de travail

LA PAJE = prestation d'accueil du jeune enfant

Utilisé pour la garde à domicile régulière d'un enfant de moins de 6 ans.
www.pajemploi.urssaf.fr
www.caf.fr • www.msa.fr

■ LES + D'UNE CANDIDATURE BABY-SITTING

Formation baby-sitting

Garder des enfants requiert un sens des responsabilités et des compétences particulières. Des ateliers d'information et formations baby-sitting (souvent à partir de 16 ans) sont parfois proposées. + d'info auprès du réseau Info Jeunes, des espaces jeunesse de votre ville

